

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Date de convocation  
1<sup>er</sup> avril 2026

L'an deux mille vingt-six le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Jérémie Roseau, Maire

Date de la séance  
7 avril 2026

Etaient présents : Sandrine Boire, Thierry L'huillier, Claire Jolivet-Servant, Eric Huet, Sabrina Clermont, François Magne, Murielle Knoll Gombert, Christian Asse, Béatrice Gautier, Laurent Weinreich, Nesrine Langin, Pierre Carrel, Catherine Letellier, Jean-Michel Eude, Véronique Gicquel-Auzannet, Corentin Riou, Marinette Lebon, Guillaume Legrand, Anne Fablet Renault, Quentin Blanchard, Maxime Soubien-Cliquet, Delphine Besson, Arthur Carpentier, Mathilde Bertho, Marine Dubois, François Jamrot.

En exercice : 29  
Présents : 27  
Pouvoir : 2Excusés : Edith Aubert, Cyril Manson

Votants : 29

Pouvoirs :Edith Aubert a donné pouvoir à Marinette Lebon  
Cyril Manson a donné pouvoir à Nesrine Langin

Corentin Riou est désigné secrétaire de séance.

DEL2026\_04\_28

## PRINCIPE DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur le mode de gestion du service public d'assainissement collectif, dans les conditions fixées par les articles 1411-1 à 1411-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport qu'il a établi sur ce projet de délégation de ce service.

LE CONSEIL Municipal

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de lancer une procédure de délégation du SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF par concession pour une durée de 12 ans, sur le périmètre de la commune

Le montant estimé de la concession est de 460 000 €HT par an, soit 5 520 000 €HT sur 12 ans.

- **DECIDE** de lancer une consultation dans les conditions prévues aux articles précités.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois en an.

Le Secrétaire de séance,

  
Corentin RIOU

Le Maire

  
Jérémie ROSEAU